

CONSEIL MUNICIPAL du 17 octobre 2023 à 20 Heures

Compte-rendu

Présents : QUENARDEL Françoise – LALANNE Claude - CHASTAN Thierry – DE DIANOUS Antoine - MOULIN Geneviève - LIOTARD Régine - FAURE Joël - MOUTON Martine - LERAT Frédéric - ARNAUD Alexandre (*arrivée à 20h10*) – GONTARD Christopher – UGHETTO Dominique.

Absentes avec procuration : BONNARD-DREVARD Nathalie (LALANNE Claude) - FIERE Pascale (LIOTARD Régine).

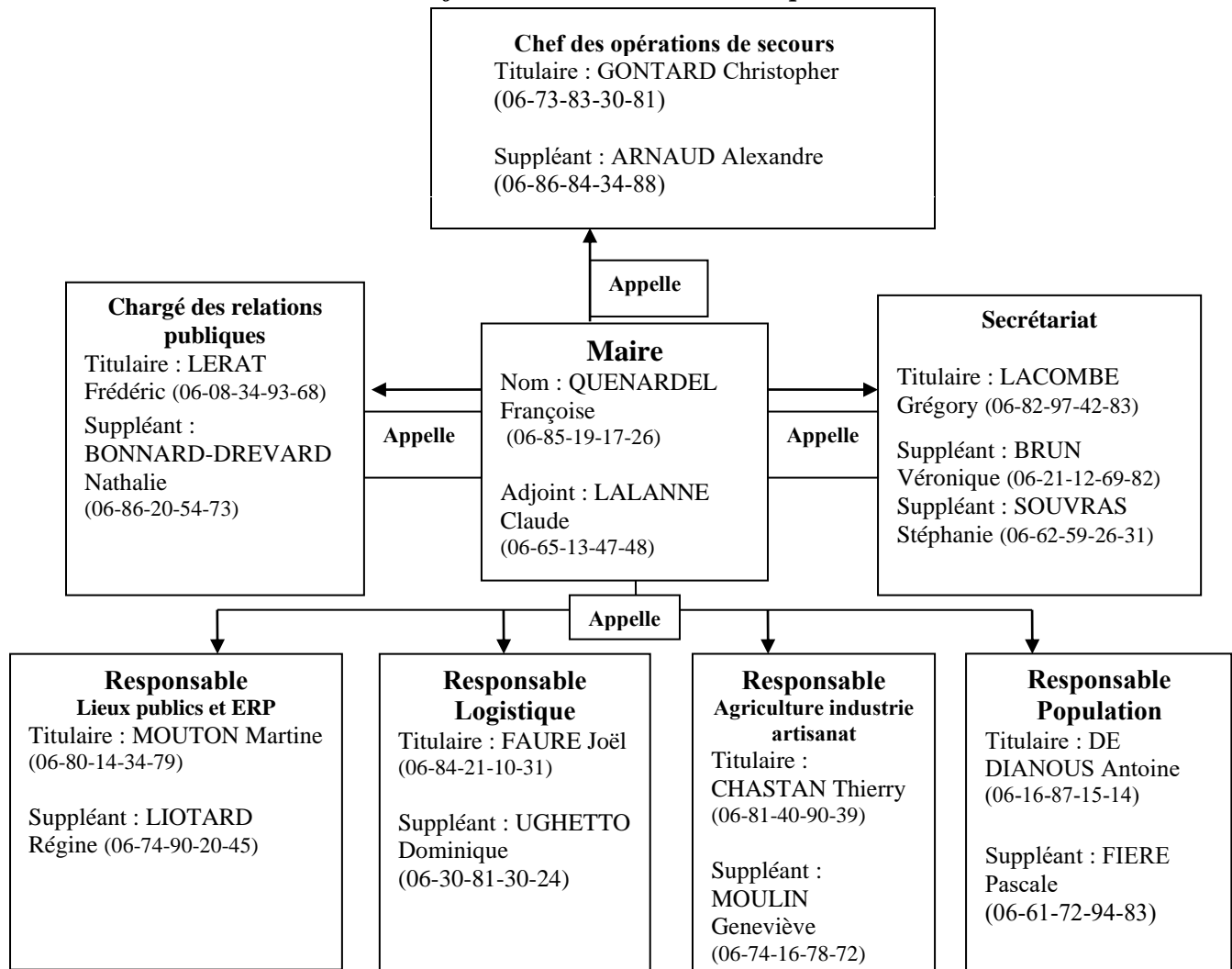
Secrétaire de séance : Christopher GONTARD

** Compte-rendu précédent

Aucune remarque. Adopté à l'unanimité des membres présents.

** 1. Administration Générale

-- *Délibération 1.1 : Mise à jour Schéma d'alerte des responsables communaux*



Dominique Ughetto demande en quoi consiste ces missions. Françoise Quenardel répond que ce schéma d'alerte est intégré au Plan Communal de Sauvegarde qui peut être activé lors de différentes crises : alerte nucléaire, événement météorologique, accident routier, etc....

Une fiche « actions » sera envoyée à chaque conseiller.

-- Délibération 1.2 : Modification Commission Communication

La commission va être composée de trois sections.

-Section Bulletin Communal :

-Vice-Président : *CHASTAN Thierry*

FIERE Pascale

LIOTARD Régine

LIOTARD Patrick (membre extérieur)

MILARD Philippe (membre extérieur)

PLANCHER Christine (membre extérieur)

TRIBOULET Guy (membre extérieur)

-Section Presse, Numérique, Réseaux Sociaux et affichage

-Vice-Président : *FAURE Joël*

LIOTARD Régine

-Section Relations Publiques

QUENARDEL Françoise et DE DIANOUS Antoine

Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide, à l'unanimité des membres présents, la modification de la composition de la commission Communication.

-- Délégués de la Commune au Syndicat des Eaux

Françoise Quenardel indique qu'il faut remplacer Michel Vettovalli suite à sa démission.

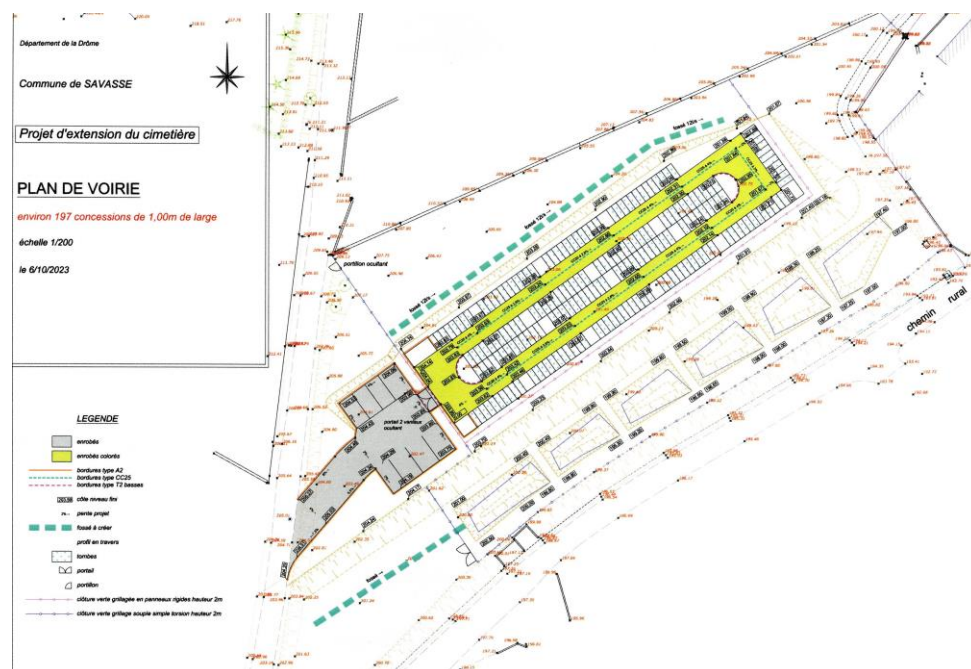
C'est Antoine de Dianous qui prend la place vacante. Il secondera Christopher Gontard, déjà en place.

** 2. Commission Finances

-- Délibération 2.1 : Demande de subvention pour les travaux du Cimetière

Madame le Maire expose que par délibération du Conseil Municipal de la Commune en date du 7 mars 2023, l'extension du cimetière communal a été approuvée, sur la parcelle cadastrée AE 445.

La phase d'études est à présent terminée. Le Bureau d'Etudes Grégory SALGADO a terminé l'avant-projet. 197 concessions seront disponibles.



Six bassins de rétention (325 mètres cubes au total) seront créés afin de pouvoir absorber un volume d'eau correspondant à une pluie centennale.

Aucun columbarium n'est prévu, seulement l'emplacement. De toute façon cet équipement n'entre pas dans le cadre des subventions.

Joël Faure souligne que l'entretien des végétaux et espaces verts sera couteux.

Françoise Quenardel est d'accord avec cette remarque mais elle précise qu'il s'agit de préconisation de l'Architecte des Bâtiments de France. Par ailleurs, il va falloir déposer un dossier de Déclaration Préalable pour la globalité du projet. C'est à ce moment-là que l'on verra si le projet est validé, notamment sur les aménagements de l'entrée et les allées en béton coloré.

Antoine de Dianous demande dans combien de temps ce nouveau cimetière sera opérationnel. Françoise Quenardel répond qu'il faut bien compter une année de travaux, mais il faut rajouter quelques mois pour les dossiers administratifs et l'appel d'offres.

Le montant des travaux est estimé à 182 750.25 € HT soit 219 300.30 € TTC pour la partie terrassement-VRD-clôture et 19 702.00 € HT, soit 23 642.40 € TTC pour la partie espaces verts.

Le coût de la maîtrise d'œuvre s'élève à 13 800.00 € HT, soit 16 560.00 € TTC.

Le montant total de l'opération s'élève donc à 216 252.25 € HT soit 259 502.70 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte l'avant-projet présenté et l'ensemble des dépenses pour un montant global de 216 252.25 € HT soit 259 502.70 € TTC.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention :

- auprès du Département de la Drôme
- auprès de la Préfecture de la Drôme au titre de la DETR

Il demande par ailleurs l'autorisation exceptionnelle de débiter les travaux avant l'octroi définitif de la subvention.

Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents concernant cette affaire.

Françoise Quenardel précise qu'à ce jour, le programme de DETR n'est pas connu et on ne sait pas encore si l'aménagement des cimetières en fera partie. Pour la subvention du Département, c'est 30% du montant HT des travaux et maîtrise d'œuvre.

Thierry Chastan souligne qu'il serait opportun d'envisager une amélioration esthétique du mur en bas du cimetière existant.

Françoise Quenardel répond qu'on va d'abord faire ce projet d'extension et si le budget est maintenu, on pourra aborder ce problème esthétique par la suite.

**** 3. Commission Personnel Communal**

-- Délibération 3.1 : Autorisation de recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire

Vu l'Article L. 332-14 du code général de la fonction publique

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un emploi permanent peut être occupé par un agent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour les besoins de continuité du service conformément à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Madame le Maire précise que les besoins de la collectivité ont nécessité, par délibération en date du 11 décembre 2018, la création d'un emploi permanent d'ATSEM Principal 2^e classe, à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 28h37 minutes (28.62/35^{ème}).

Actuellement il n'est pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Madame le Maire propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée d'un an. Sa durée peut être prolongée de manière expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

-D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'ATSEM Principal 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'ATSEM et de surveillance cantine, à temps non complet à raison de 28h37 minutes (28.62/35^{ème}), pour une durée déterminée d'un an (prolongation possible de manière expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans).

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif de la Commune.

**** 4. Commission Urbanisme**

-- Communication des Autorisations d'Urbanisme

Permis de construire instruit du 10/09/2023 au 17/10/2023

NOM	PRENOM	ADRESSE	DECISION	OBJET
SCI BFI	BERTRAND Max	2520E RD 165	ACCORDE	Aménagement de 4 logements dans bâti existant - surélévation - démolition

Déclarations Préalables instruites du 10/09/2023 au 17/10/2023

NOM	PRENOM	ADRESSE	DECISION	OBJET
CHAIBDERRAINE	Sabri	25 rue Sémillon	ACCORDE	Piscine 7 x 3,5
COLLIN	Christine	305 chemin de Casse Pou	ACCORDE	Extension terrasse couverte afin d'obtenir une véranda
SCI LYL	MANENT Luc	RN7 L'Homme d'Armes	ACCORDE	Modif façade - réaménagement parking et espaces verts - suppression portail entrée/démolition annexes et quai

Dossier AT d'aménagement d'ERP instruit du 10/09/2023 au 17/10/2023

NOM	PRENOM	ADRESSE	DECISION	OBJET
SCI LYL	MANENT Luc	RN7 L'Homme d'Armes	ACCORDE	Travaux d'aménagement

Antoine de Dianous demande en quoi consiste le projet sur le site de l'ancien Garage Fournet à l'Homme d'Armes. Thierry Chastan répond qu'il s'agit de 4 locaux commerciaux dans le bâtiment existant, avec un petit agrandissement côté Nord. Un permis de construire a bien été accordé.

Françoise Quenardel informe que pour la « Maison Durand », la Commune ne peut pas préempter. Elle peut acheter ce bien en cas de vente. Si c'est le cas (héritage à confirmer), c'est Montélimar Agglo Habitat qui pourrait s'en porter acquéreur. Le but serait d'y réaliser une maison intergénérationnelle. A ce jour, les héritiers n'ont toujours pas statué sur le leg.

**** 5. Informations diverses**

-- Commémoration 11 novembre à 11h

-- Vœux du Maire samedi 27 janvier 2024 à 11h

-- Elections européennes 9 juin 2024 : un seul dimanche

-- Demande plaque commémorative « Alain Ribagnac »

Françoise Quenardel informe qu'elle a reçu un courrier de M. Orsi et des anciens basketteurs pour demander à ce que le Parvis nord du gymnase porte le nom de « Alain Ribagnac ».

Le Conseil Municipal souhaite s'assurer de l'avis de la famille au préalable.

-- Montant des travaux Quai Bus à l'Homme d'Armes

La mise aux normes PMR des Quais Bus de l'Homme d'Armes (RN7) s'élève à 56 000 euros. Cette somme est prise en charge intégralement par Montélimar Agglomération.

-- Travaux de la vidéoprotection

Françoise Quenardel précise que le chantier est bien avancé. Une réunion est prévue le 18/10 pour une première présentation du système.

2 points sont à raccorder électriquement : Route de La Rochelle et Chemin du Stade (le 2/11 et le 6/11).

Joël Faure demande où se situera le point de visionnage. Françoise Quenardel répond qu'il sera à l'étage. Cinq personnes seront habilitées pour y accéder.

Françoise Quenardel rappelle que tous les emplacements des caméras ont été validés par les Services de Gendarmerie.

Pour la maintenance du système, c'est la Variante n°1 qui a été choisie lors de l'appel d'offres (une visite annuelle pendant 5 ans).

-- Posture Vigipirate « Urgence Attentat »

Françoise Quenardel informe de la mise en place, en très bonne collaboration avec Madame la Directrice de l'Ecole :

-barrières aux abords de l'école

-interdiction d'arrêt et de stationnement sur la Rue de Cebel de l'intersection avec le Chemin de Croze à l'Est jusqu'à l'intersection avec le Chemin piétons à l'Ouest

-entrée unique des écoliers (un seul portail)

A ce jour, Monsieur le Préfet demande également que pour l'ensemble des bâtiments publics, les mesures de surveillance aux abords, de contrôle de flux de personnes et des accès aux emprises bâtementaires soient systématiques et renforcées.

**** 6. Questions diverses**

Joël Faure demande à Françoise Quenardel si elle a du nouveau sur la subvention exceptionnelle aux Restos du Cœur. Françoise Quenardel répond que Montélimar Agglo a versé la subvention annuelle de 35 000 euros et ne donnera pas plus. La Ville de Montélimar a prévu de verser une subvention exceptionnelle.

Frédéric Lerat signale que le Chemin qui va en direction de La Coucourde à la suite de la Route de Charges n'est pas entretenu par la Commune de La Coucourde. Cela pose un problème pour circuler. Christopher Gontard en prend note.

Claude Lalanne fait part d'un mail reçu du club de basket. Ils souhaiteraient de l'eau chaude aux douches du gymnase. Claude Lalanne fera une réponse négative, en rappelant également de bien fermer les portes et de bien éteindre les lumières en partant.

Françoise Quenadel annonce que le devis pour l'aire de jeux pour enfants a été signé ce jour.